



CONVOCACTION Évaluations IFAS promotion janvier 2026

PROMOTION 2026
VERSION du 20/02/26

Règlement des évaluations fait le

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Semaine du 17 août 2026	Selon Planning	1h00	Bureau formateur	Étude de situation réalisée en stage : présentation orale du raisonnement et de la démarche clinique validant les modules 1 et 2	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Semaine du 16 novembre 2026
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque							

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2	
BLOC 2 Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Évaluation de l'état clinique d'une personne	Mardi 26/05 Appel 13H	13H30	1h30	Salle 1	Une épreuve écrite : Étude de situations en lien avec le module 3.	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Vendredi 10 juillet 2026 à 8h30	
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Vendredi 26/06 Appel 8H	8H30	1h30	Salle 1	Une épreuve écrite : Étude de situation en lien avec le module 4.	Obtention de l'AGSU niveau 2 Présence obligatoire	Vendredi 10 juillet 2026 à 10h30	
		AFGSU du 28/06 au 30/06			PFCT Salles 7 et 8	AFGSU : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence – Niveau 2 Situation simulée		Si session 2 en lien avec l'IFAS de Mulhouse selon les jours à rattraper	
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée		Vendredi 17 avril 2026 Selon convocation individuelle	Selon planification	0h30	Salles PFCT	Une épreuve pratique Situation simulée par tirage au sort validant le module 5		Vendredi 3 juillet 2026

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Écrit : Dépôt 7/9/26 Oral : 10/09/26	Dépôt dossier auprès des formateurs Selon planification	Travail personnel 0h20	Bureau du formateur	Une épreuve écrite et orale : -Formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage -Argumentation orale du document	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20.	Écrit : Dépôt 19/10/26 Oral : 21/10/26
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	11/09/26 Appel 8H	8h30	1h30	Bureau du formateur	Une épreuve écrite d'analyse d'une situation d'encadrement	Mardi 20/10/26 à 10h30	

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Mardi 3 /3/26 Appel 8h	8h30	1h30	Salle 1	Évaluation écrite à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20. → Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20	Mardi 26/05/26 à 15h
BLOC 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations	20/10/26 Appel 8H	8h30	1h30	Salle 1	Épreuve écrite : Étude d'un extrait de dossier patient Évaluation sur la pertinence des données recherchées et qualité des informations transmises	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Mardi 15/12/26 à 8h30

Stages	Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	22/10/26 8H à 12H	planification	Présentation orale : 2 x 15 minutes	Salles 1,9 et 6	Évaluation orale en groupe Temps de préparation : 2 h Présentation d'un support de l'organisation du travail argumenté. Présentation d'un support type carte mentale pour l'analyse qualité et gestion des risques	Jeu 17/12 2026 de 8h à 12h
		Période 1		5 semaines	Chacune des périodes 1,2 ou 3 doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétence	L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétence (art 5 arrêté du 10/06/21)	
		Période 2		5 semaines	L'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes		
Période 3	En fonction des lieux de stage	5 semaines					

		Période4	7 semaines	La période 4 doit porter sur les 5 blocs de compétence de l'AS	Rendu des bilans A définir selon les dates des jurys
--	--	----------	------------	--	---

**Les élèves AS concernés par une session 2 sont convoqués 15 mn avant le début de l'évaluation.
Si l'évaluation est planifiée sur un temps de stage, elle n'est pas comptabilisée dans les horaires de stage.**

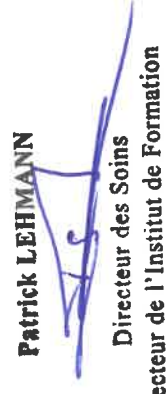
Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise.
Les élèves doivent se présenter avec une pièce d'identité aux épreuves.
TOUT RETARD DANS LA RESTITUTION DES COPIES ENTRAÎNE LA PERTE DE LA SESSION.

L'élève doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les modules non validés.
TOUT ÉLÈVE ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION

Les instituts de formation prennent en compte la meilleure note entre celle de la session initiale et celle de la session de rattrapage sur une année d'inscription.

Pour rappel, il est de bon usage de ne pas communiquer aux élèves les résultats de la session de rattrapage afin de respecter la souveraineté du jury de certification.

Patrick LEHMANN



Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation